

Intéressement local : Règles sur l'ABONDEMENT :

« Un intéressement n'existe que si un accord est négocié entre les partenaires sociaux. »

**Pour la période 2019, 2020 et 2021,
FO a signé cet accord.**

L'objectif initial était que tous les salariés perçoivent ce type d'intéressement, en fonction des résultats de leur site.

Avec votre bulletin de paie de juillet 2019, vous avez reçu un bulletin d'option, avec 3 possibilités :

- 1/ Investir la prime d'intéressement local dans le plan d'épargne groupe et/ou dans le PERCO**
- 2/ En demander le règlement**
- 3/ Combiner ces deux options.**

Chaque somme versée au plan d'épargne groupe en 2019 sera abondée par Casino, comme prévu dans l'accord NAO 2019, négocié et signé par le SNTA FO.

Vous avez jusqu'au 23 août 2019 pour valider votre option sur le site [**www.interepargne.natixis.com**](http://www.interepargne.natixis.com)

QU'ON SE LE DISE !!!